



VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

# AVIS À LA POPULATION COVID-19

## Lundi le 16 mars 2020

Pour faire suite aux directives annoncées par le gouvernement du Québec, la municipalité annonce que les mesures suivantes seront mises en place afin de contribuer aux efforts de lutte contre la propagation du COVID-19 et pour assurer la protection des citoyens et citoyennes de la municipalité et de ses employés municipaux.

**QUÉBEC, le 15 mars 2020 /CNW Telbec/ - Dans la foulée des moyens mis de l'avant afin de protéger la population face à la pandémie de la COVID-19, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, demande à l'ensemble des organismes municipaux du Québec d'interdire temporairement au public l'accès aux équipements et aux lieux intérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publique.**

- **FERMETURE DES ESPACES PUBLICS MUNICIPAUX**

- 1- L'église et la salle communautaire seront fermés jusqu'à nouvel ordre. La salle communautaire pourra être utilisée pour des besoins de sécurité civile si nécessaire.
- 2- L'Usine à Spectacle sera fermée au public jusqu'à nouvel ordre. Les événements au programme devront être reportés ou annulés.

- **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

- 1- Le bureau municipal sera fermé au public.
- 2- Le paiement des taxes municipales pourra se faire par Accès-D ou par chèque déposé dans la boîte aux lettres de la municipalité.
- 3- La date du premier versement de taxes, prévue pour le 19 mars, est déplacée au 31 mars.
- 4- Vous êtes invité à adresser vos demandes par téléphone au 450-535-6398.
- 5- Si une rencontre avec le personnel municipal est nécessaire, nous vous fixerons un rendez-vous.

**QUÉBEC, le 15 mars 2020 /CNW Telbec/ - La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, informe les municipalités qu'elles ont dorénavant la possibilité de tenir les séances du conseil à huis clos. De plus, les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.**

- **SÉANCE DU CONSEIL**

- 1- La prochaine séance du conseil pourrait se tenir à huis clos.
- 2- Nous suivrons l'évolution de la situation et vous aviserons de la décision du conseil de permettre ou non la présence du public lors de la séance du conseil du 7 avril prochain.

**QUÉBEC, le 13 mars 2020 /CNW Telbec/ - Soucieuse de protéger la population face à la pandémie de la COVID-19, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, responsable de l'application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), demande le report de tout vote par anticipation ou de tout scrutin électoral prévu jusqu'au 26 avril 2020. Au total, 29 élections partielles sont visées, dont six scrutins qui devaient se tenir en fin de semaine..**

- **ÉLECTIONS MUNICIPALES**

- 1- Les postes 1 et 5 étant toujours vacants, un nouveau processus d'élection sera déclenché.
- 2- L'avis d'élection ne pourra être donné avant le 26 avril prochain.

Nous vous rappelons que le gouvernement du Québec a émis des consignes sanitaires pour l'ensemble de la population du Québec sur l'isolement volontaire de toute personne qui arrive de l'étranger, de même que des recommandations sur l'hygiène de base comme se laver fréquemment les mains et de tousser dans son bras pour réduire la propagation des germes

Nous vous invitons à reconnaître que ces mesures, mêmes si elles sont dérangeantes, ont pour objectif de limiter la propagation du CoronaVirus et doivent être mises en place dans l'intérêt commun de la population, et particulièrement des personnes plus vulnérables.

Merci pour votre précieuse collaboration

François Paquette  
Directeur général

Derek Grilli  
Maire